


Fait à Strasbourg, le 9 mai 2014

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace** 

Avis n° 95

Listes Rouges d'Alsace des amphibiens, reptiles, oiseaux nicheurs, mollusques, poissons et crustacés décapodes

Réunion du 12 septembre 2013, point 5

Le contexte

La Liste Rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous espèces, sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles. Son but essentiel est d'identifier les priorités de conservation, de fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques, de mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, et d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

Au niveau national, la Liste Rouge des espèces menacées en France est réalisée par le Comité français de l'UICN et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), en collaboration avec de nombreuses organisations. Cet inventaire de référence contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la conservation des espèces en France.

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de plus en plus de démarches d'élaboration de Listes Rouges régionales voient le jour, destinées à fournir des inventaires des espèces menacées et à guider les politiques régionales de leur conservation.

En Alsace, un livre regroupant les Listes Rouges des 15 groupes taxonomiques suivants : mammifères, reptiles, amphibiens, oiseaux, poissons, crustacés décapodes et branchiopodes, papillons, sauterelles, libellules, mollusques, champignons, plantes à fleurs, fougères et habitats a été publié en 2003. L'élaboration de nouvelles Listes Rouges est engagée sur la base de la méthodologie UICN. Deux groupes nouveaux sont étudiés, les apidés et les syrphes qui feront l'objet de pré-Listes Rouges.

Le CSRPN est invité à accompagner cette démarche. Son avis est sollicité sur la méthodologie générale. Il est ensuite consulté sur l'application de la méthodologie à chacun des groupes taxonomiques. À noter la particularité du travail mené sur



les habitats qui fera l'objet d'un examen du CSRPN portant sur la méthodologie puis sur la Liste Rouge proprement dite.

Le présent avis concerne les groupes taxonomiques des amphibiens, reptiles, oiseaux nicheurs, mollusques, poissons et crustacés décapodes.

Questions

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- **la méthodologie UICN est-elle correctement mise en œuvre pour ce qui concerne les amphibiens, reptiles, oiseaux nicheurs, mollusques, poissons et crustacés décapodes ?**
- **la démarche d'élaboration et l'expertise mobilisée sont-elles de nature à aboutir à des listes pertinentes ?**
- **les Listes Rouges proposées reflètent-elles le degré de menace pesant réellement sur les espèces ?**

Supports de réflexion

- l'actualisation des Listes Rouges de la nature menacée en Alsace. Note de présentation d'ODONAT à l'attention du CSRPN. Séance du 14 mars 2013, 10p. et une annexe
- la Liste Rouge régionale des amphibiens d'Alsace. 3p.
- l'avis sur la méthodologie et la démarche mises en œuvre pour l'élaboration de la Liste Rouge des amphibiens d'Alsace. UICN Comité français. 1p. 20 décembre 2012
- la Liste Rouge régionale des reptiles d'Alsace. 3p.
- L'avis sur la méthodologie et la démarche mises en œuvre pour l'élaboration de la Liste Rouge des reptiles d'Alsace. UICN Comité français. 1p. 20 décembre 2012
- la Liste Rouge des poissons d'Alsace. 4 p. ODONAT et Onema
- l'avis sur la méthodologie et la démarche mises en œuvre pour l'élaboration de la Liste Rouge des poissons d'Alsace. UICN Comité français. 1p. 20 décembre 2012
- la Liste Rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace. ODONAT et LPO. 6p.
- l'avis sur la méthodologie et la démarche mises en œuvre pour l'élaboration de la Liste Rouge des oiseaux nicheurs. UICN Comité français. 1p. 5 décembre 2012
- la Liste Rouge des mollusques d'Alsace. ODONAT. Jean Michel Bichain, 5p.
- l'avis sur la méthodologie et la démarche mises en œuvre pour l'élaboration de la Liste Rouge des mollusques d'Alsace. UICN Comité français. 1p. 17 janvier 2012
- la Liste Rouge régionale des écrevisses d'Alsace. ODONAT et Onema. 4p.
- la Liste Rouge des poissons d'Alsace. 4 p. ODONAT et Onema
- l'avis sur la méthodologie et la démarche mises en œuvre pour l'élaboration de la Liste Rouge des poissons et écrevisses d'Alsace. UICN Comité français. 1p. 5 décembre 2012



Analyse

Le nombre d'espèces par catégorie de vulnérabilité dans les groupes taxonomiques étudiés s'établit comme suit :

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces évaluées par catégorie							Nombre total d'espèces évaluées	Espèces "Non applicable" NA	Nombre total d'espèces
	RE	CR	EN	VU	NT	LC	DD			
Mammifères	1	3	3	5	10	34	10	66	11	77
Oiseaux	17	23	16	31	16	70	3	176	19	195
Reptiles			1			6	1	8		8
Amphibiens		1	3		5	9		18		18
Poissons	1	4	2	3		22	3	35	23	58
Odonates		4	5	11	6	37	2	65	4	69
Papillons de jour	14	14	16	18	25	56	3	146	4	150
Orthoptères		5	8	6	13	27	1	60	4	64
Crustacés décapodes		3						3	6	9
Grands branchiopodes		1	3		1			5		5
Mollusques	5	10	10	22	21	86	33	187	19	206

Légende : RE : « disparue au niveau régional », CR : « en danger critique », EN : « en danger », VU : « vulnérable », NT : « quasi menacée », LC : « préoccupation mineure », DD : « données insuffisantes ».

Les structures et personnes disposant d'une expertise ou de données fiables sur les espèces étudiées ont été invitées à prendre part à l'évaluation.

L'avis croisé de plusieurs experts a été réuni en comité d'évaluation. Chaque comité d'experts était accompagné d'un évaluateur neutre (rôle pris en charge par un représentant d'ODONAT) lors de l'élaboration des listes. Les listes présentées au CSRPN bénéficient d'un avis favorable de l'UICN daté du 17 janvier 2012 pour les mollusques, du 20 décembre 2012 pour les reptiles et amphibiens et du 5 décembre 2012 pour les oiseaux nicheurs ainsi que pour les poissons et crustacés décapodes.

L'ensemble des données (passées et actuelles) permettant d'obtenir une image fidèle de la connaissance actuelle des espèces dans la région ainsi qu'un aperçu de leur situation dans un passé récent (généralement sur les 10 dernières années) a bien été mobilisé.

Les informations sur les possibilités d'échanges entre les populations régionales et extra-régionales ont été recherchées. Il a été procédé à un ajustement de la catégorie obtenue initialement pour tenir compte de la situation des espèces dans les régions limitrophes de l'Alsace ; cette démarche est pertinente.



La liste des espèces présentes dans la région a été correctement établie. Elle est cohérente avec le référentiel taxonomique TaxRef 7.0.

Chaque comité d'évaluation s'est assuré de la validité des données utilisées.

L'application des critères et catégories de l'UICN a été menée de façon objective, en respectant les seuils numériques imposés pour dresser ces Listes Rouges. Il s'agit d'un travail de grande envergure qui a été mené avec rigueur, sur la base de la méthodologie choisie. Le CSRPN souligne que les critères de l'UICN ne s'appliquent que sur un pas de temps donné (10 dernières années) sans considérer la situation antérieure des espèces : une comparaison sur un pas de temps plus important aurait permis d'obtenir des résultats plus pertinents. Le CSRPN suggère d'évaluer le degré de fiabilité des classements au regard des données disponibles en distinguant les évaluations faites à dire d'experts de celles provenant de l'analyse de données quantitatives. Cette distinction permettrait notamment de mettre en évidence les efforts de prospection à mener dans les années à venir.

Les résultats obtenus reflètent l'état de menace actuel pesant sur les espèces en Alsace.

Les catégories définies au niveau régional sont cohérentes avec celles définies aux niveaux national et mondial sauf dans le cas des oiseaux. Certaines espèces d'oiseaux ont été classées dans une catégorie de menace inférieure (moins menacées) à la catégorie nationale mais ce classement est justifié dans chacun des cas concernés.

Avis

Le CSRPN considère que :

- **la méthodologie UICN est correctement mise en œuvre ;**
- **l'utilisation des critères est d'une manière générale bien justifiée, et les critères bien appliqués ;**
- **la démarche d'élaboration des Listes Rouges est de nature à aboutir à des listes pertinentes pour les amphibiens, reptiles, oiseaux nicheurs, mollusques, poissons et crustacés décapodes ;**
- **les Listes Rouges proposées pour ces groupes reflètent le degré de menace pesant sur les espèces dans l'état des connaissances mobilisées.**



Recommandations

Le CSRPN recommande :

- de ne pas parler d'actualisation de la Liste Rouge mais plutôt de Listes Rouges régionales-UICN, car le livre rouge précédent (2003) n'a pas utilisé les mêmes critères ;
- d'intégrer au livre rouge de la nature menacée une introduction méthodologique qui précise les limites de la méthode ;
- de distinguer, pour les différents taxons, les évaluations quantitatives de celles qui reposent sur des dires d'experts ;
- de donner une indication sur la fiabilité des données (l'effort de prospection, la stratégie d'échantillonnage, la gestion des données manquantes, l'erreur ou l'incertitude sur la donnée) pour permettre d'orienter l'effort de prospection lors de la mise en place de la prochaine Liste Rouge ;
- de faire évoluer le statut de la Cistude d'Europe de la catégorie « Données Insuffisantes » à la catégorie « Non-Applicable » dans la mesure où l'espèce a été introduite en Alsace ;
- de faire évoluer le statut de l'Écrevisse à pieds blancs de la catégorie « en danger » à la catégorie « en danger critique » au vu de certains éléments récents comme la destruction des populations d'un cours d'eau sundgauvien ;
- de préciser, lorsque c'est le cas que le taxon dont le statut est effectivement évalué est la sous-espèce.

